

## Les retraites des fonctionnaires

Pascal.Pugliese@wanadoo.fr

Aujourd'hui bon nombre de députés (en général de droite) s'indignent du fait que les fonctionnaires ne cotisent que 37 ans et demi, alors que, dans le privé, la durée de cotisation est de 40 ans.

Ils oublient de dire qu'eux-mêmes bénéficient d'un régime de retraite spécial. En 2002 le coût de "La" retraite des députés a été de 34,9 millions d'EUR.

Quelques chiffres:

- \* Un député ayant effectué 1 seul mandat (5 ans ) peut toucher à partir de 55 ans 1.572 EUR par mois de retraite (soit 10.311,64 F).

- \* Après 20 ans de cotisation (4 mandats) son plafond est fixé à 6.000 EUR soit près de 40.000F par mois.

- \* Chez les sénateurs, la retraite moyenne est de 2.625 EUR (17.220 F) et ils peuvent en bénéficier à partir de 53 ans.

Bien évidemment à ces indemnités s'ajoutent des revenus issus de leurs activités professionnelles exercées en plus de leur mandat de parlementaire : autres mandats électifs, activités dans le privé et/ou dans le public (haut fonctionnaire).

Beaucoup sont chef d'entreprise et ont des jetons de présence dans les conseils d'administration et sont - comme il se doit - consultant et ne ratent pas une occasion de facturer leur prestation (lobbying, conférences, trafic d'influence...).

N'oublions pas que la 1er mesure de ce gouvernement a été d'augmenter le salaire des ministres de 70 %.